

Image not found or type unknown



Demande de temps partiel en attente

Par **marie**, le **13/09/2011 à 18:30**

Bonjour, rn ma fille a demandé à son employeur un temps partiel, celui-ci a jusqu'au 14 septembre pour se prononcer, est ce que passé ce délai, s'il ne lui répond pas, peut-elle considérer qu'elle a son accord ? merci de me répondre rapidement

Par **pat76**, le **07/10/2011 à 15:27**

BonjourrrnrnOù en est la situation de votre fille? Elle a eu son contrat de travail à temps partiel?